

Crise Covid 19 – **Note d'information à l'attention des étudiants actuellement en séjour d'études dans un établissement partenaire à l'étranger - 24/03/2020**

*A saisir sur le site web de l'UGA en précisant que
Ces informations concernent les étudiants des différentes composantes de l'UGA à
l'exception de Grenoble INP, Sciences Po et l'ENSAG.*

A relayer sur les sites des composantes CSPM

A faire suivre à vos étudiants sortants à l'étranger

Poursuivre ou interrompre sa mobilité ?

Si l'établissement partenaire le permet, vous n'êtes pas obligé d'interrompre votre mobilité d'études. Vous devrez vous conformer aux nouvelles modalités d'études mises en place le cas échéant par ce dernier. Pour faire votre choix, prenez en compte la question du logement car plusieurs campus et résidences ferment. Vous devrez également informer votre composante de votre décision et donner régulièrement des nouvelles de votre état de santé.

Si vous souhaitez rentrer en France ou si l'établissement partenaire qui vous accueille l'exige, il est fortement conseillé de prendre les dispositions nécessaires pour un retour rapide tant que les liaisons commerciales restent ouvertes.

Dans ce cas, vous devez :

1. vous signaler auprès de votre ambassade ou des services consulaires locaux (de France si vous êtes ressortissants français, ou ceux de votre pays d'origine). Il est à noter que les délais pour cette démarche peuvent être longs, du fait que la situation doit être gérée par les autorités à un niveau international.

Pour les ressortissants français, vous devez vous inscrire via [l'application Ariane](#) si vous ne l'avez pas fait avant votre départ en mobilité.

2. contacter votre assurance privée pour vous renseigner sur les modalités de prise en charge et demander l'activation de votre rapatriement.

3. informer de votre décision votre composante à l'UGA, l'établissement d'accueil, ainsi que le pôle Bourses de l'UGA (bourses-mobilite@univ-grenoble-alpes.fr) si vous êtes bénéficiaire d'une bourse de mobilité.

4. vous tenir informés des conditions de retour via votre compagnie aérienne et votre ambassade en vous abonnant à leurs comptes Twitter et sur le [site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#) (MEAE)

Malgré la suspension progressive de la plupart des dessertes aériennes, le MEAE va mettre en place avec des compagnies mobilisées un plan de transport aérien pour l'ensemble du monde, en fonction des priorités et urgences locales, et permettra aux ressortissants français de réserver un billet retour auprès d'une compagnie. Les modalités pratiques seront précisées prochainement. Cela étant, si vous souhaitez rentrer et que le lieu où vous êtes en mobilité est encore desservi, prenez les dispositions précitées sans attendre.

Se loger en urgence en attendant de pouvoir rentrer en France

Le site www.sosuntoit.fr est un service d'urgence qui vous met en relation avec des Français établis à l'étranger qui proposent un hébergement temporaire à ceux qui sont en attente d'un retour vers la France.

Conséquences financières en cas de retour anticipé

En cas de retour anticipé de votre séjour d'études à l'étranger, voici les conséquences financières pour les étudiants bénéficiaires des bourses de mobilité suivantes :

- **Bourse régionale BRMIE :**

Il n'y aura pas de demande de remboursement pour ce qui est de la bourse régionale BRMIE.

Il vous faudra transmettre au pôle Bourses de l'UGA par email (bourses-mobilite@univ-grenoble-alpes.fr) au minimum un certificat final complété, daté, signé et tamponné par votre établissement d'accueil.

Si vous avez des difficultés à obtenir ce document, n'hésitez pas à revenir vers le pôle Bourses. Ce dernier avisera alors, au vu des dates indiquées sur le certificat, ce qu'il conviendra de faire (clôture en l'état ou paiement du solde) au cas par cas.

- **Bourse AMI (Aide à la mobilité internationale) du CROUS :**

Il n'y aura pas de demande de remboursement pour ce qui est de la bourse AMI.

Vous garderez le bénéfice de celle-ci même si les mensualités versées couvrent plus que la durée effective de votre mobilité.

- **Bourse Erasmus + :**

L'Agence Erasmus+ (qui finance et définit les règles liées à la bourse Erasmus+), adapte la procédure dite de "cas de force majeure" pour les mobilités non réalisées ou interrompues à cause de la crise sanitaire. Une information complète sur les démarches à suivre sera disponible prochainement.

Par mesure de précaution, conservez les factures des frais inhérents à votre retour anticipé (billet d'avion, de train, etc...). Elles pourraient être utiles pour une prise en charge éventuelle, et dans la limite de la bourse initiale (sur la base des informations que nous possédons pour le moment).

Les étudiants revenus en France, mais dont les cours en ligne sont assurés par l'établissement d'accueil seront tenus informés d'un maintien ou non de la bourse sur cette période.

Plus d'informations sur : <https://generation.erasmusplus.fr/coronavirus-quel-impact-sur-ma-mobilite/>

Vous pouvez vous renseigner auprès du pôle Bourses de la DGD Développement international et territorial via bourses-mobilite@univ-grenoble-alpes.fr.

Pour les étudiants percevant d'autres bourses de mobilité, l'UGA recherche des solutions et les étudiants concernés en seront informés.

Continuité pédagogique

L'UGA et ses partenaires à l'étranger mettent en œuvre des modalités de formation adaptées pour permettre aux étudiants de poursuivre leurs études malgré ce contexte exceptionnel afin de valider leur formation.

En cas de retour en France, vous devez à votre arrivée vous rapprocher de votre composante à l'UGA (responsable pédagogique) et de votre ancien établissement d'accueil afin de définir la meilleure solution possible pour vous permettre d'achever votre programme d'études.